**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
**Band:** 41 (1903)
**Heft:** 33

**Artikel:** Fatalité
**Autor:** [s.n.]
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-200352

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

41me ANNEE. — N° 33. FONDÉ EN 1861 PAR LOUIS MONNET ET H. RENOU Samedi 15 août 1903.

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

*Pour les annonces, s'adresser exclusivement à*
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.
Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg, St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, Lucerne, Lugano, Coire, etc.

*Rédaction et abonnements.*
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE
SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.
ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.
Les abonnements partent des 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
Canton: 15 cent. — Suisse: 20 cent.
Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.
la ligne ou son espace.
*Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.*

**ENVOI GRATUIT** de la *collection des numéros du 3me trimestre* et d'un exemplaire de l'*Almanach du Conteur 1903* à toute personne qui prendra un nouvel abonnement d'un an, **à dater du 1er octobre prochain.**

### Enseignement mutuel.

Le *Conteur vaudois* a parlé, il y a quelques jours, du pédagogue Sonnay, qui a dirigé longtemps une école à Nyon, et dont Urbain Olivier a été l'élève. Son système était celui de l'école *mutuelle;* on en disait merveilles, alors. Voici, à ce sujet, les renseignements fournis en 1820 à la Chambre collégiale de Morges, qui songeait à l'introduire dans cette ville, par M. le pasteur Carrard, d'Orbe. Ils jettent quelque jour sur l'état de l'école primaire dans notre canton, à cette date, et montrent les singulières illusions dont on se berçait.

« Cet établissement (enseignement mutuel) est *économique,* car s'il faut créer un local spacieux pour recevoir un grand nombre d'enfants, on pourra, d'un autre côté, dans les communes où deux régents sont affectés à ce genre d'instruction, en supprimer un. D'ailleurs tout y est calculé pour l'économie des pères de famille ; la méthode elle-même abrège singulièrement le temps des études ; un seul maître suffit, avec des moniteurs pris parmi les meilleurs pour un nombre prodigieux d'enfants ; enfin, au lieu de papier, de plumes et d'encre, le sable sur une table longue, les ardoises qui durent longtemps, les crayons d'ardoise également durables, ont également ajouté à la diminution des frais d'instruction, qui sont réduits presque à rien en comparaison de ce qu'ils étaient autrefois.

» *Emploi du temps.* — Dans les écoles ordinaires, l'enfant n'apprend que quand le maître s'occupe de lui, un instant; hors de là, il n'a rien à faire, cause, polissonne et se dispute ; ici, il est constamment occupé, si ce n'est dans le moment où ils vont en ordre vers les tableaux, puis de là à leurs bancs, marche qui repose leur attention et leur donne un peu de l'exercice dont ils ont besoin. Pour s'accoutumer à leur goût de ne pas aimer faire longtemps la même chose, ce qui les ennuie et les fatigue, on varie les occupations en passant alternativement à la lecture, l'écriture, l'arithmétique, l'orthographe et la récitation du catéchisme. Aussi les enfants vont-ils avec moins de répugnance à l'école, quelques-uns même avec plaisir. De même pour ne point les rebuter, les châtiments corporels sont défendus.

» *Ordre.* — Il est très grand. Ordinairement, le maître, continuellement distrait par les polissonneries des enfants dont il ne s'occupe pas, peut à peine contenir 50 à 60 écoliers. Ici, ce n'est qu'une subdivision de 8 ou 10 qui est surveillée par un moniteur. Le bruit général, non plus, ne nuit point à l'ordre : partout on parle à demi-voix pour ne pas le troubler ; les leçons qui se donnent à divers endroits de la salle donnent lieu à un bruit confus qui frappe d'abord, mais n'est, comme le dit le père Girard, que le bruit éditiant du travail : les enfants s'y font très promptement, et ils s'accoutument si bien à fixer leur attention sur un point séparé qu'ils n'entendent rien de ce qui se passe ailleurs.

» *Discipline.* — Point de châtiments corporels. A une absence de plusieurs jours, le maître écrit aux parents pour en savoir la cause. A la fin de chaque séance, le moniteur général proclame le nom des enfants et leurs mérites, et venus tous devant l'estrade du maître, ils reçoivent leurs récompenses ou leurs punitions. Une faute plus grave est punie par les écriteaux, une planche suspendue au dos, avec le nom de la faute : *causeur, paresseux,* etc. Une autre peine à laquelle ils sont sensibles est de faire travailler les coupables après la leçon. Dans certaines écoles, une faute grave est jugée par un jury composé de moniteurs et d'élèves. On pourrait y introduire un *code pénal.*

» *Emulation et progrès.* — L'émulation est très grande, soit et surtout parce que chaque écolier n'a que la place que son mérite lui donne dans le moment même, et que le concours pour les places est perpétuel, soit aussi par l'espérance de devenir moniteur à leur tour. D'après toutes les raisons de succès que nous venons de passer en revue, emploi du temps, ordre, émulation, il est nécessaire que les progrès des écoliers soient rapides, et c'est ce qui arrive en effet, surtout encore avec les nouvelles améliorations qu'on a faites dans la méthode même. M. Carrard pense qu'ils y prennent encore un esprit d'ordre, de propreté, de subordination et de prompte obéissance aux ordres qu'ils reçoivent. Le commandement en quelque sorte militaire qui règle leurs exercices tendra à faire dans la suite des jeunes gens qui y auront été accoutumés des soldats plus attentifs et des officiers plus habitués à commander aux subalternes. Il pense que cette méthode formera de meilleurs arithméticiens et plus intelligents, et de meilleurs écrivains. L'institution des moniteurs peut devenir aussi une école de bons régents.

» Mais tous les avantages dont on vient de parler se réduiraient à rien si l'école n'avait pas à sa tête un bon maître. Cette condition est essentielle, puisque tout roule sur lui. C'est moins sur les connaissances du maître qu'il faut insister, puisqu'il n'est pas difficile de trouver un instituteur assez instruit pour enseigner des enfants, mais sur des qualités non moins essentielles, mais plus rares, telles que la fermeté, un sens droit, une capacité d'attention suffisante pour voir tout ce qui se passe dans la salle et surveiller les moniteurs en particulier ; il doit aimer sa vocation, la remplir avec zèle, et être assez actif pour entrer dans les plus petits détails de l'école. Il est très important aussi que les moniteurs s'acquittent de leurs fonctions comme il convient, et qu'ils aient la capacité requise. Un homme, avec les qualités de caractère dont nous avons parlé, de l'intelligence et le secours de quelques livres n'aurait besoin que d'aller un mois à Nyon pour se former à la pratique. »

Le registre des procès-verbaux de la Chambre collégiale nous apprend qu'un autre pasteur, M. Monneron, faisait des réserves sur ces appréciations, et qu'il reportait la plus grande part du succès sur le mérite personnel de M. Sonnay. Nous ignorons d'ailleurs si l'on fit à Morges un essai d'enseignement mutuel ; il est probable, en tous cas, que si cet essai se fit, il dura peu. Tous les changements ne sont pas des progrès ; on le constate aujourd'hui ; on le constatera longtemps encore.

A. R.

**Seconde vie.** — Un prisonnier, qui a purgé sa peine et qui sort de prison, cherche des amitiés, que d'ailleurs il trouve.

— Mais puisqu'il va recommencer sa vie, allègue un complaisant.

— Il ferait mieux d'en recommencer une autre.

**Fatalité.** — Mon père et mon grand-père sont morts en mer, disait un matelot à un bon bourgeois.

— Et vous êtes matelot ? s'écria ce dernier.

— Ma foi, oui, dit l'autre. Mais parlons des vôtres ! Où est mort votre père ?

— Dans son lit.

— Et votre grand-père ?

— Dans son lit aussi. Mais tous les miens sont morts dans leur lit !

— Ah ! dit le matelot, vraiment ; et vous osez vous coucher tous les soirs ?

### Au théâtre de chez nous.

L'idée si louable du « théâtre national » fait de réjouissants progrès. De plus en plus nombreuses sont les tentatives et, presque toujours, le succès consacre les efforts. Une chose surtout est à noter : les sacrifices de temps et d'argent et le dévouement que consentent même les plus petites localités, pour apporter leur tribut à la cause du théâtre national. Les intéressantes représentations de Vissoye le prouvent une fois de plus. Voici ce que nous écrit un de nos lecteurs, au sujet de ces représentations, auxquelles il eut le plaisir d'assister.

* * *

Le Val-d'Anniviers est tout en fête. Qui se serait douté que le public avide de « premières » et les critiques influents de la Suisse romande prendraient un jour le chemin de Vissoye ?

Dès l'aube, les sauvages et pittoresques Pontis sont traversés par une foule inaccoutumée. Des fervents de l'alpe, des dillettantes, des curieux, des journalistes se rendent au joli village annivien pour assister à la représentation de la pièce de M. Marcel Guinand, de Genève, qui met en scène la pathétique légende de la ravissante vallée alpestre, l'histoire de sa conversion au christianisme.

Le programme de la journée — dimanche dernier, 9 août — comprend trois choses : la messe,